

Position de l'association Citoyens actifs et solidaires d'Orsay sur le périmètre de la zone de protection naturelle, forestière et agricole du plateau de Saclay

I Argumentaire :

- 1) L'Etablissement Public Paris Saclay (EPPS) met à l'enquête publique un périmètre pour la zone de protection naturelle, forestière et agricole du plateau de Saclay qui annonce 2452 ha de terres agricoles. On est donc apparemment largement au-dessus du minimum de 2300 ha de la loi. En fait, pour arriver à ce chiffre, l'EPPS a intégré, dans le périmètre de protection, des terres qui ne se trouvent pas sur le plateau : celles de la vallée de la Mérantaise, qui ne peuvent de toute façon pas avoir d'autre usage qu'agricole, et celles situées dans la vallée de la Bièvre qui sont déjà protégées car situées dans un site classé. En ne considérant que les terres situées sur le plateau, l'EPPS reconnaît donc un chiffre bien moindre de 2315 ha. Même si l'on considère qu'il n'y a pas d'erreur de calcul (ce qu'une comparaison avec la carte des 2300 ha adoptée en 2008 par la CAPS pourrait pourtant laisser croire) on est donc tout juste au-dessus du minimum légal.

- 2) Notre association a de nombreuses fois dénoncé les incohérences du projet de Campus scientifique sur le plateau de Saclay sur le plan sa conception scientifique. La notion de cluster qui est invoquée par l'EPPS pour caractériser la dynamique des institutions de recherche, d'enseignement et les entreprises sensées se regrouper sur le plateau n'est pas réellement mise en œuvre. En effet, cette notion repose essentiellement sur la confiance et la coopération entre acteurs, jamais sur la coercition, et pas sur la concurrence frontale. Or, les premiers instruments concrets de cette dynamique, notamment les projets de Laboratoire d'excellence (Labex) et Initiative d'excellence (Idex) reposent essentiellement sur la contrainte (les financements sont conditionnés au déménagement et à la fusion des établissements) et la mise en concurrence des laboratoires de recherche, des universités et des écoles (concurrence pour l'accès aux ressources publiques et dans l'accès aux partenariats). La dynamique de l'excellence telle qu'elle est portée mise non sur une masse d'initiatives variées et nouvelles, mais sur une sélection très étroite de programmes déjà reconnus. La proximité géographique permise par le projet ne permettra pas de compenser le déficit de proximité organisationnelle (qui fait que les acteurs sont liés par des réseaux, projets, actions, syndicats..., bref, qu'ils fondent un ensemble cohérent), ni le déficit de proximité institutionnelle (dans laquelle les acteurs partagent un même langage, des mêmes valeurs et bénéficient de dispositifs de confiance qui permettent de travailler en commun). Certes des programmes sont lancés et des communautés de chercheurs travaillent, mais en quoi travailleraient-ils plus ou mieux ensemble en étant quelques km plus proches mais soumis à une intense rivalité concurrentielle ?

Le projet de création d'une Université Paris Saclay est l'exemple le plus récent de cette mauvaise gouvernance du cluster. Elle vise le gigantisme alors que tout dans la notion de cluster pousse à penser la pluralité des institutions et des entreprises. Le projet est bureaucratique quand le cluster veut de la flexibilité qui vient des petites structures. Il a entraîné une levée de boucliers le 8 mars dernier de l'Université Paris Sud lors du congrès de ses trois conseils (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie universitaire) qui a voté à l'unanimité contre l'opacité dans laquelle se prépare ce projet, et pour le maintien d'un fonctionnement démocratique des instances universitaires. Idem à l'INRA où les syndicats ont voté à l'unanimité lors du dernier comité technique contre le transfert de tout ou partie de leurs activités sur le plateau de Saclay à la fois à cause des problèmes

d'infrastructures de transport ou de logement, mais aussi du fait des conditions de montage des collaborations scientifiques. Idem à AgroParisTech dont les personnels ont récemment réfuté l'Idex Saclay tel qu'il a été présenté le 30 janvier dernier, au motif des graves problèmes qu'il pose, notamment en termes de gouvernance et de démocratie.

- 3) Le projet présente une incompatibilité avec la loi Grenelle 1 en ce qui concerne l'obligation de préserver les terres agricoles. A l'échelle du territoire français le phénomène d'artificialisation des terres agricoles s'accélère : entre 1992 et 2003, soit en 10 ans l'équivalent d'un département français de terres agricoles a disparu. Il n'a suffi que de 7 ans dans la période suivante, de 2003 à 2009, pour voir disparaître la même surface. De plus, dans le contexte actuel de renchérissement du coût de l'énergie et de changement climatique, il est fondamental de protéger les terres agricoles à proximité des villes, pour les intégrer dans des circuits courts de production et commercialisation de produits agricoles, économes en énergie, limitant les émissions de gaz à effet de serre et créateurs d'emploi. Plusieurs projets de ce type existent ou sont en cours de réalisation sur le plateau. Les consommateurs et les collectivités locales s'y intéressent, l'ensemble des terres du plateau pourraient être converties à cette agriculture de proximité et trouver facilement un débouché local.
- 4) Sur le plan environnemental et paysager, il est très étonnant de voir qu'une grande portion de la lisière boisée qui entoure le plateau n'est pas incluse dans le périmètre de protection, grosso modo entre le synchrotron Soleil et l'école Polytechnique. On voudrait croire qu'il ne s'agit que d'une simple erreur, tant on sait que les promoteurs du projet tiennent à cet élément paysager qui souligne le rebord du plateau.

Pour les Citoyens Actifs et solidaires, cette enquête publique sur la zone de protection est ainsi l'occasion de remettre en question l'ensemble du projet et pas seulement d'en discuter les petits détails.

II Considérant ces arguments, nous demandons :

- 1) que les terres des vallées de la Mérantaise et de la Bièvre (zones en rose sur notre carte en annexe) et dont la vocation agricole doit par ailleurs être maintenue, ne soient pas intégrées dans le périmètre de la zone de protection, dans le respect de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et pour éviter ainsi de gonfler artificiellement la surface de la zone de protection
- 2) que le projet de déménagement de l'Université de Paris-Sud et de nombre d'écoles du groupe ParisTech sur le plateau soit abandonné au vu de son inconsistance scientifique et urbanistique, et de son incompatibilité avec la loi Grenelle 1 ; qu'en conséquence, le projet d'aménagement du plateau soit réduit aux projets déjà engagés à proximité de Polytechnique et de Supelec et qu'ainsi l'essentiel des terres agricoles de la frange sud et de la frange ouest du plateau soit intégré dans le périmètre de protection. (zones en bleu clair sur notre carte en annexe).
- 3) que la lisière boisée qui entoure le plateau entre le synchrotron Soleil et l'école Polytechnique (zone en jaune sur notre carte en annexe) soit intégrée à la zone de protection.

Orsay, le 21 Mars 2012

Contact : cas-orsay@no-log.org

Position de l'association Citoyens actifs et solidaires d'Orsay sur le périmètre de la zone de protection naturelle, forestière et agricole du plateau de Saclay - Carte annexe - 21 Mars 2012

